

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSIDERANT que le retard de développement endémique de la GUYANE en matière de santé, d'infrastructures scolaires, universitaires, routières, d'énergie et de Justice engendre un malaise sociétal croissant.

CONSIDERANT le climat général d'insécurité.

CONSIDERANT que les avocats du Barreau de la GUYANE avaient en 2009 engagé un long mouvement de grève dont l'une des revendications principales était la construction d'une Cité Judiciaire à CAYENNE.

CONSIDERANT que les engagements pris par les autorités sur ce point n'ont jamais été respectés.

CONSIDERANT qu'une cité Judiciaire est primordiale pour un meilleur accueil des justiciables et un service public de la justice adapté aux exigences du territoire et à la croissance démographique.

C'EST POURQUOI

Le Barreau de la GUYANE soutient pleinement le mouvement général de protestations et de revendications dont la légitimité est incontestable.

Le Barreau de la GUYANE exige la création de la Cité Judiciaire à CAYENNE.

Cayenne, le 24 Mars 2017

Magali ROBO-CASSILDE

Le Bâtonnier